VILLE DE Graulhet
TARN · OCCITANIE · FRANCE

DÉLIBÉRATION du conseil municipal du vendredi 05 juin 2026

Délibération n°11
DEL 2026/067

OBJET :
Convention avec la Fondation 30 Millions d'Amis pour la stérilisation et l'identification des chats errants Année 2026

Date de convocation : **29 mai 2026**	Nombre de conseillers en exercice : **33**

Le 05 juin 2026 à 17 heures 30, le conseil municipal de GRAULHET, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire à l'hôtel-de-ville sous la présidence de M. Benjamin VERDEIL, Maire.

Conformément à la loi n° 96-142 du 21 février 1996 et selon les dispositions de l'article L.2121-18 du Code général des collectivités territoriales, la séance a été publique.

Présents : 29
M. VERDEIL Benjamin - Mme KAOUANE-METAHRI Louisa - M. CATHALAU Jean-Luc - Mme VICENTE Béatrice - M. TERRASSIE Vincent - Mme MAXIMILIEN Danièle - M. ROBERT-COLS Pascal - Mme LANAU Leslie - Mme AIT AISSA Saliha - M. DILE Jean-Pierre - M. BELMAAZIZ Kader - M. ROQUES François - Mme GAYRAUD Nathalie - Mme DA COSTA Céu - Mme LLUCH-SALA Karine - Mme HAYMES Béatrice - Mme ETIENNE Nathalie - Mme POVOA Annick - Mme BONNET Laure - M. GAY Etienne - Mme POUJOL-MAFFRE Marie-Camille - M. MONTELS Jules - M. AUBES Jean-Marc - Mme VAURS Isabelle - M. CORTIJOS Boris - M. DELMAS Joël - M. BACOU Julien - Mme MALEPLATE Marine - Mme RAJAOARISOA Thérésa.

Absents avec pouvoir : 3
M. CATHALAU Pierre (pouvoir VERDEIL Benjamin)
M. BES Henri (pouvoir ROQUES François)
M. MARQUES Pédro (pouvoir DA COSTA Céu)

Absents sans pouvoir : 1
M. LACAZEDIEU Frédéric.

Secrétaire de séance : Mme LANAU Leslie.

Résultat du vote : ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

Pour : 32

Contre : Néant.

Abstention : Néant.

Conformément à l'article L. 211-27 du Code rural et de la pêche maritime, « le maire peut, par arrêté, à son initiative ou à la demande d'une association de protection des animaux, faire procéder à la capture de chats non identifiés, sans propriétaire ou sans détenteur, vivant en groupe dans des lieux publics de la commune, afin de faire procéder à leur stérilisation et à leur identification conformément à l'article L. 212-10, préalablement à leur relâcher dans ces mêmes lieux. Cette identification doit être réalisée au nom de la commune ou de ladite association ».

A cet effet, la commune s'est rapprochée de la Fondation 30 Millions d'Amis en raison de son expertise reconnue et de son savoir-faire en matière de régulation et de gestion des populations de chats libres. Une convention de partenariat encadre la mise en place d'une action, en accord avec la législation en vigueur, visant à maîtriser les populations de chats errants sans propriétaires ou sans « détenteur », vivant sur le domaine public de la commune.

Pour l'année 2026, l'intégralité des frais vétérinaires liés aux frais de stérilisation et d'identification, d'un montant maximum T.T.C. de 120 € pour un chat femelle et 100 € pour un chat mâle, sur une base estimée de 35 chats s'élevant à 3 850€, sera directement réglée par la Fondation 30 Millions d'Amis au vétérinaire librement choisi par la municipalité : Clinique Val Dadou à Graulhet.

Entendu l'exposé du maire et après en avoir délibéré,

Le conseil municipal,

DÉCIDE

- D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer la convention de partenariat avec la Fondation 30 Millions d'Amis relative à la stérilisation et à l'identification des chats errants sur la commune de Graulhet pour l'année 2026.

- DE DONNER pouvoir au Maire pour l'exécution de la présente délibération et engager la commune.

Pour extrait conforme,

LE MAIRE : **Benjamin VERDEIL** — Le secrétaire de séance : **Leslie LANAU**

MAIRIE DE GRAULHET GRAULHET TARN

Déposée en Préfecture le : 18 JUIN 2026

Publiée le : 18 JUIN 2026

« La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Toulouse - sis 68, rue Raymond IV BP 7007 - 31068 Toulouse Cédex 07 - dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication.
Le Tribunal administratif pourra être saisi par courrier ou par l'application informatique Télérecours accessible par le lien : http://www.telerecours.fr »